



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE Adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe

Le Maire de FRAISSE-CABARDES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 21.10.2025,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) Justine TIMBERT	Adjoint administratif Examen professionnel réussi le 12.06.2025	01.01.2026.

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	
Inscrits	1	

Article 2 : Le Directeur Général des Services (ou le secrétaire de mairie) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à FRAISSE-CABARDES

Le 12/01/2026

Le Maire,

Guy JALABERT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : Signature de l'agent :

12.01.26

